

Penser l'office du juge invite à prendre de la distance avec les réponses traditionnelles qui s'imposent comme une évidence. Si la question de l'office du juge est ancienne, elle n'est pas résolue une fois pour toutes et conduit à revisiter, tant les réponses que la question elle-même, dans un contexte renouvelé et au regard des défis du siècle.

Le juge, interpellé dans un différend entre deux parties, pense son office dans le cadre de l'organisation du droit, de l'État et de la société. Il s'inscrit dans le contexte de la construction d'un espace européen de justice, du dialogue des juges, et d'un droit mondialisé, où des normes de nature et portée diverses s'articulent ou se métissent. L'émergence de l'intelligence artificielle, qui pourrait donner l'illusion de concurrencer la pensée du juge, nécessite d'autant plus de revenir sur sa fonction de résolution en vue de la réparation du lien social, pour garantir, *in fine*, la paix civile, mais également son rôle de protecteur des libertés individuelles.

Le regard interdisciplinaire, par une approche philosophique, historique, politique et économique, mettra en évidence la diversité des constructions de la question de l'office du juge. La capacité du juge à répondre aux défis de la société et de la planète sera analysée à partir de son rôle en droit comparé en particulier dans la construction d'un juge des libertés et dans les réponses des juges aux enjeux climatiques. Si le rapport à la loi a traditionnellement dessiné l'office du juge, il conviendra de se demander si différents types de normes ne modifient pas son office, notamment le droit européen, les règles de conflit de lois ou la volonté des parties. L'approche comparative de l'office spécifique des cours suprêmes, particulièrement dans l'Union européenne, pourra mettre en lumière ce qui en fait l'essentiel.

Le déroulement des conférences conduit à traiter l'office du juge par différentes approches et sous différents aspects. Le choix de la fragmentation, délivrée des réponses de système, devrait permettre de faire émerger une pensée renouvelée. La réflexion, associant des magistrats et des universitaires, par le prisme de l'analyse comparative de la pensée, du concept, des pratiques et des solutions retenues dans les différents États européens, devrait, en outre, permettre de trouver, sur l'office du juge, des pistes d'enrichissement et des lignes européennes de rapprochement.

5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire
sur le site internet www.courdecassation.fr

Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :     

CONFÉRENCES - CYCLE 2020

Penser l'office du juge



Programme 2020-2021

Grand'chambre de la Cour de cassation
Les lundis de 17h00 à 19h00

Accueil de 16h30 à 17h00
entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats
Les attestations de présence sont délivrées sur demande à l'issue des colloques

Penser l'office du juge

sous la direction scientifique de
Sylvie PERDRIOLLE, présidente de chambre honoraire,
Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO,
conseiller en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation,
Lukas RASS-MASSON, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole
directeur de l'Ecole européenne de droit de Toulouse

avec la coopération de la Société de législation comparée,
l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Ecole Nationale de la Magistrature
et la participation de l'Association des juristes franco-britannique,
de l'Association des juristes franco-allemands et de la Deutsch-Französische Juristenvereinigung

Année 2020

12 octobre 2020

Regards croisés sur l'office du juge : perspectives politiste,
historique et philosophique

Modérateurs :

Sylvie PERDRIOLLE, *présidente de chambre honoraire,*
Sylvaine POILLOT- PERUZZETTO, *conseiller en service extraordinaire*
à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Intervenants :

Julie ALLARD, *Doyenne de la Faculté de droit et de criminologie*
de l'Université libre de Bruxelles (à distance)
Boris BERNABE, *professeur et doyen de l'Université Paris Saclay*
Wanda MASTOR, *professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

16 novembre 2020

L'office du juge, dire le droit pour résoudre un conflit

Modérateurs :

Stéphanie KASS-DANNO, *conseiller référendaire à la Cour de*
cassation

Boris BERNABE, *professeur et doyen de l'Université Paris Saclay*

Intervenants :

Bruno PIREYRE, *président de la deuxième chambre civile de la*
Cour de cassation (sous réserve)

Gabriele SCHOTTEN, *juge au tribunal d'instance de Cologne*

Philippe FLORES, *conseiller à la Cour de cassation*

Frédérique FERRAND, *professeur à l'Université Lyon III*

14 décembre 2020

L'office du juge, les enjeux économiques et l'impartialité

Modérateur :

François ANCEL, *président de la chambre commerciale internatio-*
nale de Cour d'appel de Paris

Intervenants :

Carole CHAMPALAUNE, *conseiller à la chambre commerciale de*
la Cour de cassation

Antoine GARAPON, *inspecteur général*

Année 2021

1er février 2021

L'office du juge et les enjeux climatiques

15 mars 2021

L'office du juge des libertés

12 avril 2021

L'office du juge et le droit européen

17 mai 2021

L'office du juge et la règle de conflit de lois

14 juin 2021

L'office du juge et le contrat

5 juillet 2021

L'office du juge et les cours suprêmes